



PROGRAMME DE FORMATION À LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE

1) Préambule

La catégorie B du permis de conduire permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affectés au transport des personnes ou des marchandises ;
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

La catégorie B du permis de conduire autorise la conduite des mêmes véhicules attelés d'une remorque :

- si le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est $\leq$ à 750 kilogrammes
- si le PTAC de la remorque + le PTAC du véhicule tracteur est $\leq$ à 3,5 tonnes

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués (17%) et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

AUTO-ÉCOLE DU CHÂTEAU
4, Rue du Faubourg de la Barre
76200 DIEPPE

AUTO-ÉCOLE DU CHÂTEAU
20, Rue de la Libération
76550 OFFRANVILLE

autoecoleduchateau@orange.fr
02.35.40.31.74

Siret : 488 064 858 00019

Agrément préfectoral : E 06 076 0947 0 (Dieppe) et E 17 076 0031 0 (Offranville)

Code NAF : 8553Z

Exploitante (Responsable pédagogique) : Nathalie GARCIA-PERALES
Responsable relations avec les apprenants : Corandine PORTA-THOREL

4) Les pré-requis

- Avoir 17 ans minimum pour le passage de l'examen conduite
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

5) Le public visé

Tous publics

AUTO-ÉCOLE DU CHÂTEAU

Siège social : 4, rue du Faubourg de la Barre – 76200 DIEPPE

Tél : 02 35 40 31 74 - Email : autoecoleduchateau@orange.fr – Agrément n° E 06 076 0947 0

Siret : 488 064 858 00019 – Code APE : 8553 Z – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04144 76
auprès du Préfet de région de Normandie

6) -La durée de la formation

20 heures en boîte mécanique et 13 heures en boîte automatique (minimum légal obligatoire)

7) Les objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - équipements de sécurité des véhicules
 - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement
- une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avvertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco conduite

AUTO-ÉCOLE DU CHÂTEAU

Siège social : 4, rue du Faubourg de la Barre – 76200 DIEPPE

Tél : 02 35 40 31 74 - Email : autoecoleduchateau@orange.fr – Agrément n° E 06 076 0947 0

Siret : 488 064 858 00019 – Code APE : 8553 Z – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04144 76
auprès du Préfet de région de Normandie

8) Les épreuves d'examen

L'épreuve théorique générale :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'épreuve pratique :

Elle est réalisée par un Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), sur le véhicule appartenant à l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- l'accueil du candidat, la vérification de son identité (qu'il ait au moins 17 ans soit sur carte d'identité ou passeport) ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur 1) la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, 2) son utilité et 3) une question de premier secours.
- la mise en action d'un accessoire en cours de circulation ;
- le bilan de compétences est complété par l'IPCSR sur la tablette.
- **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne OBLIGATOIREMENT les élèves lors de l'épreuve pratique de conduite.**

Les taux de réussite, sur une année glissante, en première présentation aux examens pratiques de la cat. B du permis de conduire, et le nombre moyen d'heures de formation correspondant à ces taux sont disponibles sur demande et sur le site : autoecoles.securite-routiere.gouv.fr